

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, Maire.

Date de la convocation : 23 juin 2020

Membres en exercice: 16

**Présents** : Mesdames TORTIGUE Hélène, DUPOUY Colette, LAGOUARDETTE Joëlle, NEL Caroline, SABATHIÉ Sandrine, SAINT-JEAN Valérie, TACHOIRES Geneviève, Messieurs GARBAY Alain, NOUGARO Ludovic, BUOSI Daniel, CHARMAN Maxime, LAFOURCADE Dominique, LARRERE Sébastien, MARTINEZ Oriol, MROZINSKI Laurent.

**Excusés** : DUPRAT Maryse, GUILHORRE Véronique, BESSELLERE Guillaume.

Geneviève TACHOIRES est désignée secrétaire de séance.

En préambule, M. et Mme MOREAU sont invités à présenter leur projet de stand de tir sportif.

L'ensemble comportera des pas de tir en intérieur (tir pistolet et carabine air comprimé) à 10 mètres, des pas de tir en extérieur (25, 50, 10 et 200 mètres), une cible mobile et une cible fixe en extérieur ; le tout sur une surface de 2.5 hectares. Le stand sera fermé pendant la période de chasse à la palombe. Les installations les plus proches sont à ce jour situées à Mont et à Saint-Jean-de-Marsacq, une forte demande existe aujourd'hui pour l'ouverture d'une telle installation. Le but est d'accueillir les championnats départementaux et régionaux, ainsi que les chasseurs pour des entraînements et des réglages de fusils. Il n'y aura aucune nuisance sonore, le terrain sera enclavé, entouré de buttes de terres, de haies d'acacia. L'ensemble sera entièrement clôturé. Le cahier des charges pour l'affiliation à la FFT étant conséquent, l'ouverture serait prévue pour dans 1 an ½. A terme, le projet comportera 150 pas de tir, et pourrait accueillir environ 500 licenciés (toutes disciplines confondues) d'ici 2 ans. Le stand ne fonctionnera pas le dimanche.

-----

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt-et-une heures.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 29 juin 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote du prix de vente d'une armoire, propriété de la commune, qui sera traité en dernier point. La proposition est acceptée à l'unanimité.

-----

### **Création d'une servitude de passage**

Un programme de construction de logements sociaux a débuté fin juillet par les PAVILLONS DU SOLEIL, pour le compte de XL Habitat. La réalisation de ce programme était conditionnée par l'octroi d'une servitude de passage par la commune au profit de la parcelle G788, issue de la division de la parcelle G 549.

Monsieur le Maire propose de créer la servitude de passage dans les conditions suivantes:

**Fonds servants** : Propriété de la Commune de Pomarez Section G n° 501p et n°789p

Fonds dominants : Propriété des PAVILLONS DU SOLEIL Section G n° 788 (lot 1)

Assiette et description : telles que définies sous trame quadrillée bleue sur le plan ci-annexé

Conditions d'exercice : des plus étendues.

Condition d'établissement et d'entretien : l'entretien de la voirie sera à la charge du fond dominant, l'entretien du réseau pluvial sera à la charge du fond servant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de cette servitude, et décide que les frais liés à la création de cette servitude seront à la charge du fonds dominant. Me DARMAILLACQ est chargé de la passation de l'acte correspondant. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte et tout document afférent à la présente.

### **Vente de biens immobiliers Rue de la Gendarmerie**

Un habitant de la Commune est intéressé par l'achat l'ensemble immobilier communal sis Rue de la Gendarmerie. Une évaluation par France Domaine avait été réalisée en 2011, portant la valeur de l'ensemble (maison individuelle et 4 appartements, le tout actuellement occupés par des locataires) à 445 000€ sans occupants, ou 390 000€ avec occupants.

Une discussion avait été menée par Claude LASSERRE lors du mandat précédent, l'acheteur en propose 340 000€.

Une agence immobilière, consultée afin de s'assurer de la cohérence de l'offre, n'émet pas d'avis contradictoire.

Oriol MARTINEZ demande si l'opération est intéressante pour la commune, Monsieur le Maire répond par la positive. Dominique LAFOURCADE interroge Monsieur le Maire sur la destination de l'ensemble immobilier par la suite. A la connaissance de la municipalité, les biens seraient conservés en logement.

Le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Joëlle LAGOUARDETTE et Sébastien LARRERE), décide d'accepter la cession de l'ensemble immobilier situé 89 à 97 rue de la Gendarmerie (parcelle cadastrale AB 512), et de fixer le prix de cession à 340 000 €. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

### **Vente d'une parcelle Rue de la Gendarmerie**

Un habitant de la Commune a présenté une demande pour l'acquisition d'une parcelle contigüe à sa propriété. Les frais de bornages seraient à sa charge, ainsi que les frais de notaires. Une proposition à 35€ HT/m<sup>2</sup> est présentée par M. le Maire, pour une surface de 110 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la cession de cette parcelle de 110 m<sup>2</sup> au prix de 35€ HT/m<sup>2</sup>. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

### **Vente d'une parcelle Rue du Stade**

Une salle de sport souhaite s'implanter sur la commune, sous l'enseigne « L'ORANGE BLEUE ». Les porteurs du projet sont intéressés par une parcelle située Avenue du Stade, propriété de la commune. La surface totale souhaitée n'est pas encore déterminée, au minimum 500 m<sup>2</sup>. Les frais de notaires seraient à la charge de l'acquéreur.

Une question est posée par Oriol MARTINEZ sur l'emplacement prévu pour la future aire des camping-cars, ceux-ci seront installés sur une autre parcelle à proximité. Geneviève TACHOIRES propose d'étudier la création d'une aire de jeux vers le stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la cession de cette parcelle, en totalité ou en partie, au prix de 30€ HT/m<sup>2</sup>, soit 35.47€/m<sup>2</sup> TVA à la marge incluse. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

### **Acquisition de parcelles Chemin du Yout**

Il s'agit de 3 parcelles, appartenant aux propriétaires des parcelles attenantes. Ces parcelles supportent la présence des fossés et bas-côtés, qu'il convient d'intégrer dans le domaine communal. Les frais d'actes pourraient s'élever à 250€ par parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'acquisition de 3 parcelles (cadastrées E342, E344, E346), chacune à l'euro symbolique. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente vente, et Me ROBIN Nicolas, Notaire à Pomarez, est désigné pour la passation de l'acte de cession.

### **Coupes de bois 2021**

Un plan de gestion de la forêt est établi sur 15 ans par l'ONF. Chaque année, le Conseil Municipal décide des travaux à accomplir, soit en suivant le plan prévu, soit en y apportant des modifications.

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2021 présenté par l'Office National des Forêts,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2021 dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

ETAT D'ASSIETTE : coupes prévues à l'aménagement					
N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume estimé
6	Chêne	Amélioration	8.37 Ha	7.28 Ha	250 m <sup>3</sup>
8	Chêne	Amélioration	8.09 Ha	7.04 Ha	250 m <sup>3</sup>

Le Conseil Municipal décide également que les coupes des parcelles 6 et 8 seront vendues façonnées. La commune réalisera elle-même l'exploitation des bois et confiera à l'ONF une mission d'assistance technique à donneur d'ordres pour le suivi de l'exécution de ces travaux d'exploitation. Leur financement sera inscrit au budget communal. Les bois façonnés seront vendus en bloc ou à la mesure dans le cadre de consultations de gré à gré. Monsieur le Maire se voit donner pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

### **Renouvellement bail location garage**

Vu la demande formulée par M. MARTINEAU Cyril et Mme GAUBERT Aurore relative au renouvellement du bail de location d'un garage communal échu le 30.06.2020,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé, à l'unanimité, de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 et pour une durée de 1 an la location du garage occupé à M. MARTINEAU Cyril et Mme GAUBERT Aurore, domiciliés 117 chemin du Bos à Pomarez, le garage communal sis au 89 bis rue de la Gendarmerie. Le loyer mensuel est fixé à 20€. Le contrat de bail présenté est approuvé.

### **Réalisation de prêt**

Il est inscrit au BP 2020 du budget de la Commune un emprunt de 255 000€ afin de financer les travaux qui seront réalisés à la salle André GARBAY.

Une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires

Vu les propositions remises par les organismes financiers contactés pour la réalisation d'un prêt de 255 000€, après échanges, il est décidé de reporter la délibération à la prochaine séance du Conseil Municipal. Il sera demandé aux organismes bancaires ayant remis leurs offres de revoir leur proposition, compte tenu des taux accordés aux collectivités avoisinantes.

### **Redevance machine de distribution de pain**

Un boulanger de la commune occupe le domaine public depuis 2015 avec l'installation d'un distributeur de pain. Il convient de renouveler l'arrêté d'occupation, échu le 12.07.2020.

Alain GARBAY demande si les droits de place du marché sont correctement payés, et demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une modulation des tarifs pour les commerçants pomaréziens qui participent à la vie de la commune. Monsieur le Maire confirme que les sommes dues sont acquittées en temps et en heure, et propose à la commission Finances, lors de sa prochaine réunion, d'étudier l'ensemble des tarifs et redevances pratiqués sur la commune, pour une révision éventuelle de ceux-ci.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR et 1 voix CONTRE (Alain GARBAY), d'accepter que M. MOREAU Sébastien maintienne l'installation d'un distributeur de pain (emprise moins de 1m<sup>2</sup>) sur le domaine public communal à l'entrée de son commerce. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour cet équipement est fixé à 50€ par an à compter du 13 juillet 2020. Les modalités d'occupations seront fixées dans le cadre d'une permission de voirie.

### **Renouvellement des concessions de chasse**

Les baux de concession de chasse à la palombe dans la forêt communale signés en 2014 ont expiré au 31 août 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Caroline NEL), d'attribuer les concessions de chasses ci-dessous :

- Poste n°1 : M. Jean-Christophe LACOSTE
- Poste n°2 : M. Sylvain PARNAUT

- Poste n°3 : M. Jean DULAU
- Poste n°16 : M. Yves LATAPPY
- Poste n°17 : M. Henri GARBAY et Jean-Jacques LAMAISON
- Poste n°18 : M. Patrick LAFARGUE
- Poste n°19 : M. Yves CASTAGNET

Le loyer annuel de chaque concession est fixé à trente euros, le point de départ de la location étant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour une durée de 3 ans. Un acte administratif sera passé avec chaque concessionnaire sus-désigné. Les postes de chasse n° 6, 7, 8, 9 et 15 demeurent vacants.

### **Fixation du prix de vente d'une armoire**

La commune possède une armoire qu'il provient de proposer à la vente, car inutilisée. L'armoire mise en vente à 1500€ il y a 3 semaines a reçu une unique proposition, Un brocanteur en propose 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente au prix de vente de 500€, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision, et l'autorise à signer tout document relatif à cette cession.

-----

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire continue la séance avec les questions diverses.

- Monsieur le Maire réalise un appel à candidature au sein des conseillers pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales (5 titulaires et 1 suppléant). Les volontaires sont :
  - Oriol MARTINEZ
  - Alain GARBAY
  - Joëlle LAGOUARDETTE
  - Hélène TORTIGUE
  - Geneviève TACHOIRES
  - Sébastien LARRERE (suppléant).
- Une réunion des associations est prévue le samedi 5 septembre à 10h, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire. L'ordre du jour sera le suivant : répartition des salles entre les différentes associations, présentation du protocole sanitaire et engagement des associations.
- La rentrée à l'école s'est déroulée sans encombre.
- Oriol MARTINEZ signale des petits travaux à réaliser au sein de l'enceinte de l'école : ajout de gravier sous les structures de jeux dans la cour arrière. Il est nécessaire de vérifier la clôture récemment installée.
- Oriol MARTINEZ propose d'envisager l'installation d'une boîte à livres participative aux abords de l'école.
- Hélène TORTIGUE informe les membres du conseil de la dernière réunion de la commission personnel école ayant eu lieu, durant laquelle Myriam SEVELIN a présenté le projet éducatif à réaliser par la municipalité pour Juin 2021. Les plannings des agents pour la rentrée 2020-2021 ont été ensuite exposés (communiqués aux agents début août). Les impayés de cantines ont été étudiés, relancés. Certains règlements sont déjà parvenus.
- Hélène TORTIGUE informe les conseillers municipaux que la distribution de la vente de bois aura lieu le vendredi 25 et le samedi 26 septembre. Sur 345 stères disponibles, 320 sont réservées. Les élus sont invités à participer à ces journées.

- Réunion de la commission environnement : Jeudi 24 septembre à 20h.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.